

Pôle Territorial Sud
Direction du développement et de l'aménagement
Service foncier
Code ACTE : 3.5 - Gestion du Domaine Public

ARRETE N° 2020/BM0551

Du 10 juin 2020

OBJET : Déclassement de 2 emprises de 83m² et 758 m² sis Rue du Chanoine Lilet à Pessac au droit des parcelles EP 5 et KI 187 et appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5217-2 et L. 5211-9 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L. 141-3 ;

Vu la délibération n° 2019/344 du 21 juin 2019 déposée à la Préfecture de la Gironde le 28 juin 2019, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et notamment décider du déclassement des biens de son domaine public routier de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions

Vu l'arrêté n° 2019/BM1869 du 20 décembre 2019, notamment son article 2, par lequel le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur Vincent Bérat, en sa qualité d'Adjoint à la Directrice générale des Territoires, en charge du Pôle Territorial Sud, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de gestion du domaine public, notamment les décisions portant sur le déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et la mise en œuvre des procédures préalables nécessaires à de telles décisions,

Vu le procès-verbal établi par Maître Casimiro - huissier de justice à Bordeaux - le 2 juin 2020 constatant la désaffectation des parcelles mentionnées en objet du présent arrêté et figurant au plan annexé,

Considérant la configuration des lieux, les emprises de 83m² et 758m², au droit des parcelles EP5 et KI 187 situées rue du Chanoine Lilet à Pessac ne sont plus affectées au domaine public et par ailleurs, elles ne présentent pas d'intérêt pour la circulation publique et générale ;

Considérant qu'il peut être procédé au déclassement de ces emprises de 83 m² et de 758m² sis rue du Chanoine Lilet à Pessac aux fins d'aliénation ;

Considérant qu'en application de l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière, le déclassement en cause est dispensé d'enquête publique préalable, dans la mesure où il n'est pas susceptible de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie,

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est décidé le déclassement des 2 emprises de 83m² et 758m², au droit des parcelles EP5 et KI 187 situées rue du Chanoine Lilet à Pessac comme figuré sur le plan annexe ci-joint.

ARTICLE 2 : Ce déclassement est effectif à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification :

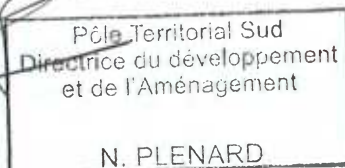
- D'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera intégré dans le compte-rendu soumis à Conseil de Bordeaux Métropole.

Fait au Pôle Territorial Sud, à Pessac

Le 11 juin 2020

P Pour le Président et par délégation,
L'Adjoint au Directeur général des Territoires
Directeur du Pôle Territorial Sud



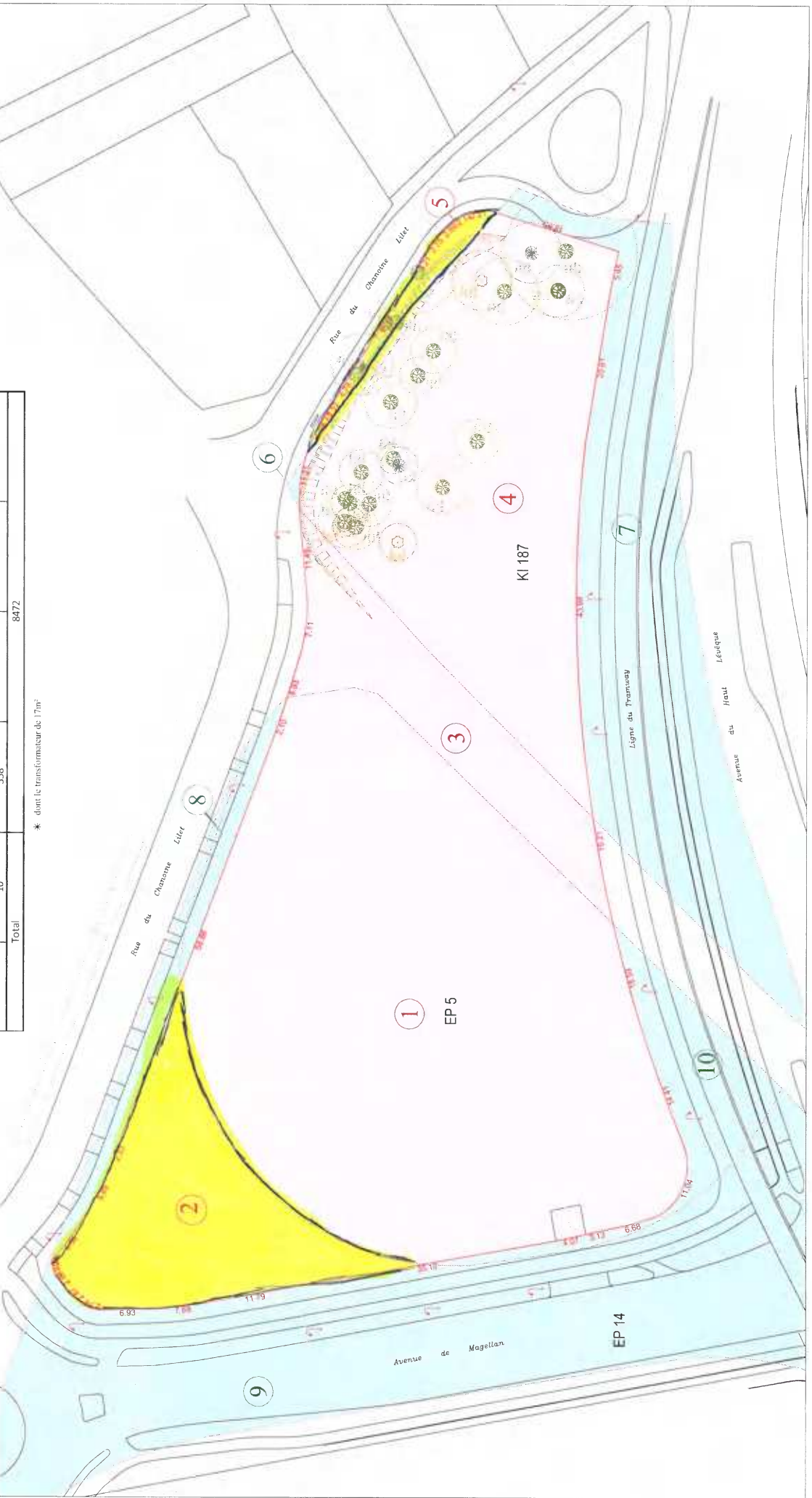
Département de la Gironde
Commune de PESSAC

Propriété sise Rue de Chanoine Lilet -
Avenue de Magellan - Avenue du Haut Lévêque
ETAT PARCELLAIRE

ECHELLE 1/500
CADASTRE: Section EP n° 5-14 et KI n°187
S.E.L.A.R.L. AUGF: Cabinet de Géomètres-Experts D.P.L.G.
220 Cours Gambetta - 33400 TALENCE
Téléphone : 05 56 53 53 50 - Fax : 05 56 06 02 28
E-mail : selar@augf.com - Internet : www.augf.com
Dossier n° 119.112 - Date: 05/03/2020

Parcelles cadastrales	EP5	EP14	KI187	Domaine Public
Propriétaires	Bordeaux Métropole	CHU	Bordeaux Métropole	
Contenances cadastrales initiales	40403ca	74a98ca	33a36ca	
	3533 *	758		
Emprise projet			1892	554
Véalis				83
Total			6870	
Domaine Public			6	1446
			88	6574
Total				8472

* dont le transformateur de 17m²



Limite cadastrale

Emprise du projet Véalis
Emprise Domaine Public